# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

**Délibération n° CCAS D2026-11-007**

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine FONTANGES, Présidente.

**Date d'envoi de la convocation** : le 4 novembre 2026

**Nombre de membres en exercice** : 13

**Présents :** Mmes Séverine FONTANGES, Amélina CHARRIER, Sandrine EMONET, Martine JOUY, Laurent SÉER, Anne VALENGIN, Corinne ARVIN-BEROD, Josiane BOUCHAGE, Jean-Paul CONSTANTIN, Dominique FRANCHINI, Edith GROSSET, Sylviane JOND

**Absents représentés - Procurations** :

**Absents excusés :** Murielle DEPARIS

**N° CCAS D2026-11-007 OBJET : Acceptation de dons au profit du CCAS**

***Rapporteur*** **:** Madame Séverine FONTANGES,

***Exposé*** :

Madame la Présidente informe que deux pralins, Christian BOUCHAGE et Antoine BLONDEL, ont fait don de soixante euros (60 €) chacun au profit du CCAS dans le cadre de l'organisation du voyage des aînés.

Ces dons visent à participer à l'organisation du voyage des aînés qui s'est déroulé le 15 octobre 2026.

La présidente du centre communal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance.
La délibération du conseil d'administration rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales, à effet du jour de cette acceptation.

Madame la Présidente demande aux membres du CCAS d'accepter ces dons

***Décision :***

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** ces dons d'un montant de soixante euros (60 €) chacun, de Messieurs BOUCHAGE et BLONDEL ;
- **DECIDE** d'imputer cette somme à l'article 756 du budget 2026 du CCAS ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

***Amendements :*** Néant

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

***Adoption :***

Membres présents..... 12
Procurations..... 00
Votants..... 12
Pour ..... 12
Contre ..... 00
Abstention ..... 00

La Présidente,
Séverine FONTANGES

CCAS COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
74120 PRAZ - ARLY

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.